



**Procès-verbal
de l'assemblée générale
constitutive de l'association :
Délégés Départementaux de
l'Éducation Nationale des
Bouches du Rhône.
DDEEN-BdR-13**

Le mardi 29 décembre 2020 à 15h30, s'est réunie, 1 rue de la Liberté 13001 MARSEILLE, l'Assemblée Générale constitutive ci-après relatée pour statuer sur la création de l'association :

**Délégés Départementaux de l'Éducation
Nationale des Bouches du Rhône :
DDEEN-BdR-13**

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

L'Assemblée Générale désigne **Monsieur MIMRAN Pierre** en qualité de président de séance et **Madame GOLDET Hélène** en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- le projet de statuts de l'association ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Exposé des Motifs, historique des faits.
- Présentation de l'objet de l'association conformément à l'article 1 et 2 des statuts.
- Constitution de l'association;
- Présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- Nomination des membres des organes de direction;
- Accord de mandats en vue des formalités de déclaration et de publication.
- Décision de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire au 30 Janvier 2021, en vue d'affiner les statuts, élire un Comité Directeur de rassemblement, ouvert à tous les DDEN du département des Bouches du Rhône, adhérents à la Fédération Nationale des DDEN 124, rue La Fayette 75010 PARIS. La date pourra être modifié par un prochain Conseil d'Administration si nécessaire.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Puis, le président de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1. Première résolution – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est :

Délégués Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône. DDEN-BdR-13

Two handwritten signatures in purple ink. The first signature is on the left and the second is on the right, below the first.

Objet :

L'Union a pour objectifs, dans le respect des dispositions du Code de l'Education :

- De faciliter l'accomplissement de la mission prévue par la loi, de tous les délégués.
- De veiller à la défense de l'Ecole Publique.
- De rechercher et d'optimiser les conditions favorables aux apprentissages scolaires, au développement intellectuel, social et culturel de l'enfant dans le cadre scolaire et péri-scolaire.
- D'exercer un rôle de médiation entre les différents acteurs et partenaires du système éducatif.
- D'exercer un rôle d'incitation et de vigilance, afin que l'égalité des chances pour tous, condition indispensable pour que la réussite éducative, devienne une réalité pour les enfants de milieu socialement plus défavorisé et ceux en situation de handicap.
- De lutter contre toutes les discriminations.
- De veiller à la fréquentation et à l'assiduité scolaire.
- De rechercher les partenariats pouvant accompagner ces objectifs.

Son siège social est fixé : **Chez Monsieur MIMRAN Pierre 16, impasse Richebois - 7 « Les Hauts de la Pelouque » 13016 MARSEILLE**

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle disposera donc de la Personnalité Morale.

Résolution adoptée à : **l'unanimité des présents.**

2. Deuxième résolution – Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Résolution adoptée à : **l'unanimité des présents.**

Les membres de l'assemblée générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association.



3. Troisième résolution – Nomination des membres du conseil d'administration.

Le président de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les articles 7 et 8 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent être candidats pour exercer un mandat d'administrateur à se présenter.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs et membres du bureau et leurs fonctions, jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Liste des administrateurs :

- MIMRAN Pierre : Président
- GUITA Sadri : Vice Président
- FETOUHI Mouhid : Secrétaire Général
- GOLDET Hélène : Trésorière
- VIGUIER Jean Paul : Trésorier adjoint
- DUPLÉIX Arnaud : Webmestre et responsable de la communication
- BALOUZAT Jacques : Administrateur
- COLIN Magali : Administratrice

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Résolution adoptée à : **l'unanimité des présents.**



4. Quatrième résolution – Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande d'attribution d'un numéro SIREN.

Résolution adoptée à : **l'unanimité des présents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Boer', with a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hélène Gallet', written in a cursive style.